

Arrêté n° AA-2026-02 du 27 février 2026
Portant délégation de signature financière (Monsieur Azdine NAIT-ALI)

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable ;
- Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;
- Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA ;
- Vu l'arrêté AA-2026-01 du 1^{er} mars 2026 portant nomination de Monsieur Azdine NAIT-ALI en tant que chef du département d'enseignement Matériaux Structures et Ingénierie des Systèmes Industriels ;

Arrête

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Azdine NAIT-ALI en tant que chef du département d'enseignement Matériaux Structures et Ingénierie des Systèmes Industriels de l'ISAE-ENSMA, à l'effet de signer ou de valider dans le système d'information dédié, dans la limite du seuil de procédure des marchés publics :

- Les engagements juridiques. Les engagements juridiques devront recueillir le visa du service marché conformément à la procédure interne en vigueur ;
- La certification des services faits ;
- Toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Cette délégation de signature et validation est accordée sur l'entité budgétaire 900/SMA/SMAF01.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté abrogent tout arrêté de délégation de signature antérieur au bénéfice du même délégataire. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou des délégataires.

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au recteur, chancelier des universités, et entre en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'ISAE-ENSMA.

Article 3

Le Directeur Général des Services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 27 février 2026, en trois exemplaires originaux.

Vu et accepté le 27/02/26
Par le délégataire,
Azdine NAIT-ALI



Le Directeur,
Majdi KHOUDEIR



Transmis à Monsieur le Recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités,
Le

27 FEV. 2026